LES DÉCHETS VERTS C'EST MON AFFAIRE

Et un jeu d'enfants

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

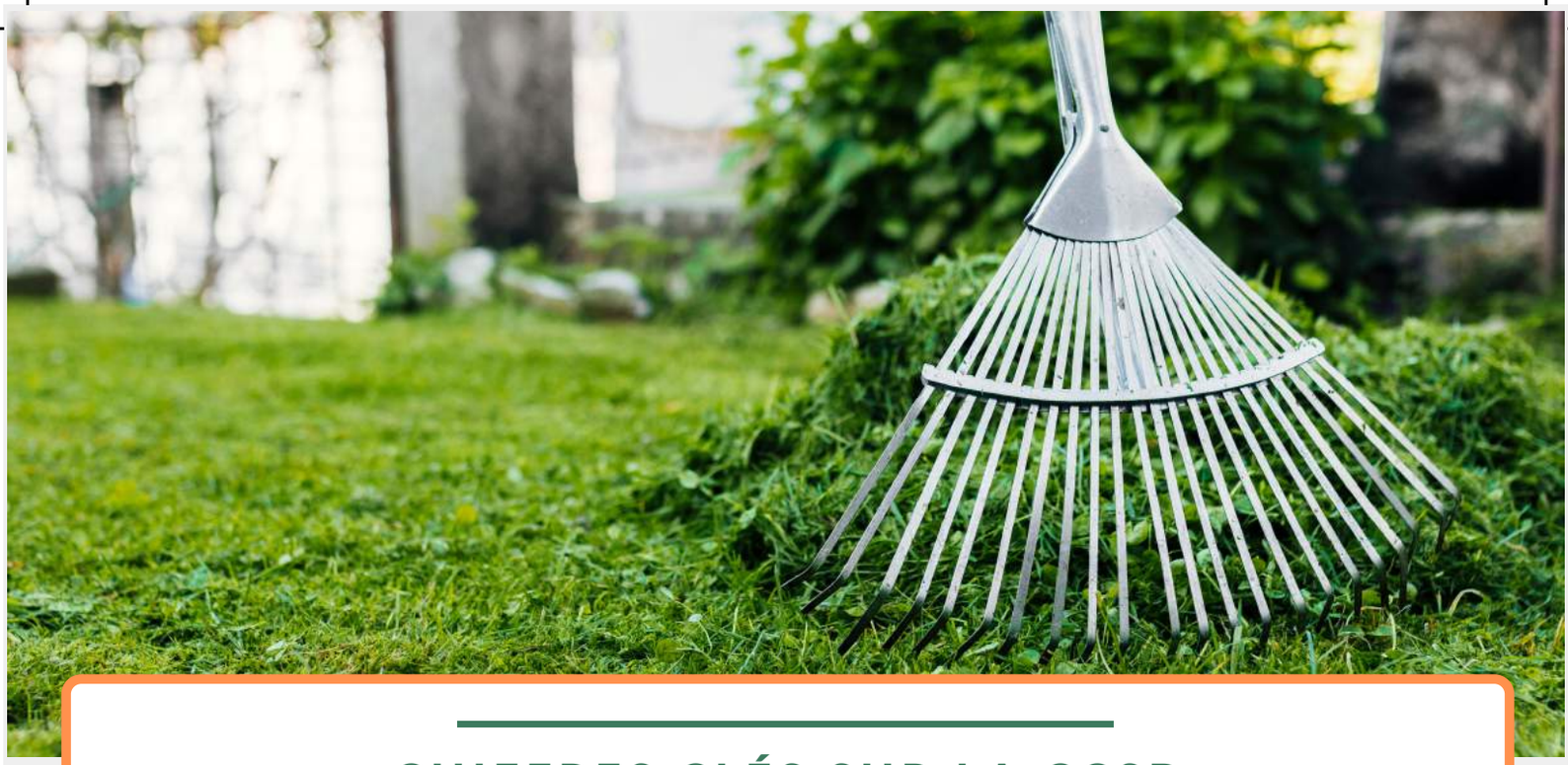

CHIFFRES CLÉS SUR LA CCSB

LES DÉCHETS VERTS EN DECHETTERIES

2 650 tonnes
apportés en déchetterie

7
déchetteries

96 KG
Par an / habitant
apportés en déchetterie

SOIT

356 000 €/an

LES DÉCHETS COLLECTÉS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

288 kg
Par an / habitant de déchets ménagers collectés

DONT

86 kg
Par an/habitant de biodéchets collectés dans les ordures ménagères (estimation en % des données nationales)

LE COMPOSTAGE

Si on composte, ça marche !

1/3 de moins de déchets dans la poubelle d'ordures ménagères

ADIEU
LES MAUVAISES ODEURS !
Bonjour le fertilisant gratuit et naturel !

Le compostage devient un nouveau geste de tri au même titre que le tri sélectif des emballages, du verre, des encombrants ou des produits toxiques apportés en déchetterie.

20
Composteurs collectifs sur la CCSB

QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Ce sont les déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales : tailles de haie, tontes de gazon, feuilles mortes, épluchures de légumes et autres restes alimentaires. Les biodéchets sont composés de 60 à 90% d'eau, ils ont la capacité de "pourrir" et sont recyclables. Les brûler est donc inutile et contre productif !

18 millions de Tonnes/an en France

de biodéchets sont produits

BRULER C'EST GASPILLER ! (ET C'EST AUSSI INTERDIT)

Près de 1 million de tonnes de déchets verts sont brûlés à l'air libre chaque année en France. Cette pratique est pourtant interdite, en application d'une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011.

UNE RESSOURCE GASPILLÉE

Brûler 50 kg génère des émissions de particules

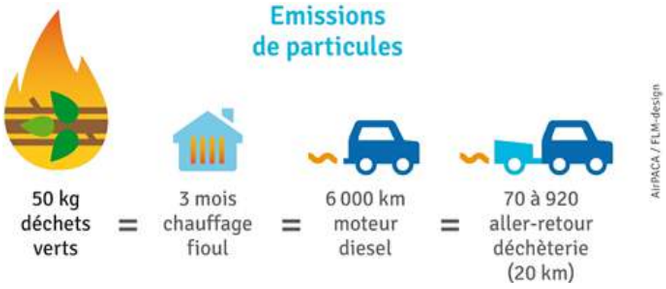

450€

C'est l'amende encourue pour le brûlage des déchets verts. **Est-ce que ça vaut vraiment le coup ?**

SI JE NE LES BRULE PAS, J'EN FAIS QUOI ?

1. **Je pratique le paillage**
2. **Je composte**
3. **J'apporte en déchetterie**

LA GESTION DE PROXIMITÉ, UN ACTE POUR LE CLIMAT

J'ai un jardin

Je n'ai pas de jardin

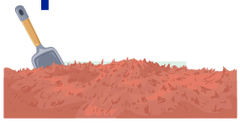

Je fais du mulching : l'herbe tondue est broyée et laissée sur place. Possibilité d'adapter un kit mulching sur sa tondeuse.

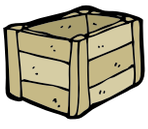

Je composte.

Je broie avec un broyeur, une tondeuse ou une débroussailleuse en fonction de la taille de mes végétaux.

Je développe le paillage : je recouvre le sol de mes massifs, plantations, allées, avec de la tonte de pelouse, des feuilles, des branchages, du broyat, ...

Je choisis la gestion différenciée en limitant la tonte et la taille, en favorisant des espèces à croissance lente et en gardant les diamètres plus importants pour le bois de chauffage. Une nouvelle vision des jardins pour un retour de la biodiversité.

Je dépose dans une des 7 déchetteries du territoire

AGIR POUR EN FINIR AVEC UNE PRATIQUE POLLUANTE ET LE GASPILLAGE D'UNE RESSOURCE

DES SOLUTIONS DONT VOUS SEREZ LE 1ER BÉNÉFICIAIRE

7 BONNES RAISONS D'AGIR

1. Je réduis le poids de ma poubelle.

2. J'agis sur le climat en limitant la pollution liée à la collecte et à l'enfouissement de mes déchets.

3. J'agis sur le climat et je fais des économies en limitant mes trajets à la déchetterie.

4. J'agis sur le climat en créant des puits de carbone, ce qui permet de réduire l'effet de serre.

5. Je fais des économies en réduisant mes apports en eau et en fertilisant.

6. Je gagne du temps d'arrosage, de désherbage et de trajet.

7. Je lutte contre le dérèglement climatique au côté de millions de personnes : pailler et composter sont des actes éco-responsables reconnus.

JE SUIS LE GRAND CHEF DU COMPOSTAGE

Composter, c'est un geste simple et facile.
Le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante : un amendement organique qui améliore la structure et la fertilité des sols. Un composteur peut atteindre 70°, c'est cette montée en température qui hygiénise le compost. Le compost nourrit et enrichit la faune et les micro-organismes : il dynamise l'activité biologique et favorise la biodiversité du sol.
La matière organique du sol constitue un puit de carbone. Augmenter le carbone du sol permet de capter le gaz carbonique de l'atmosphère et réduire l'effet de serre.

LES RÈGLES DU COMPOSTAGE

Quelques petites règles sont nécessaires pour respecter le processus de compostage : l'équilibre entre matière sèche et humide est très important.

Dans un composteur domestique, on préconise une part de matière sèche (feuilles sèches, petits végétaux, broyat,…) pour une part de déchets humides (épluchures, restes de repas,…). On peut favoriser l'aération avec un brassage régulier et arroser de temps en temps si c'est trop sec. Le compost doit toujours être un peu humide.

Rendez-vous dans la déchetterie la plus proche pour récupérer du broyat issu de vos déchets verts !

COMPOSTEUR : QUE PEUT-ON Y METTRE ?

Plusieurs façons de composter : toujours directement sur le sol avec de la matière sèche disponible à proximité pour un compost équilibré !

- **En bac** : composteurs en vente en jardineries, en magasins de matériaux ou à construire soi-même avec des matériaux de récupération.
- **En tas :** dans un endroit mi-ombre et bien drainé.

MATIÈRE HUMIDE	*Épluchures et peaux, restes de repas, marc de café avec son filtre, sachets de thé et infusion, fleurs fanées, …*
MATIÈRE SÈCHE	*Feuilles sèches, gazon séché, brindilles, paille, petits végétaux, broyat, sciure de bois, cartons bruns et papiers non imprimés (en petite quantité, découpés), coquilles d'œufs, de noix.*

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch est là pour vous accompagner, vous apporter un conseil dans les solutions de compostage. Ensemble, travaillons vers la transition écologique, en stoppant les idées reçues et en mettant en place des solutions adaptées à vos besoins !

COMMENT ÇA MARCHE ?

On peut utiliser un compost bien mûr généreusement sans souci : le surdosage est rarissime !

Le compost est étalé sur le sol (1 à 5 cm d'épaisseur) ou au pied des plantes et, soit laissé en paillis, soit incorporé en griffage dans les 5 à 10 premiers cm du sol. Il peut aussi être mélangé à la terre pour les plantations. Un compost jeune stimulera plus la vie du sol mais sera plus agressif pour les plantes. Préférez un compost bien mûr pour les semis ou les jeunes plantes.

Vous habitez un immeuble ou vous n'avez pas envie d'installer un bac dans votre jardin ? Le compostage partagé est peut-être la solution, c'est simple et ça marche !
Contactez-nous !

STOP AUX IDÉES REÇUES !

"LE COMPOST, ÇA SENT MAUVAIS !"

Si votre compost dégage une mauvaise odeur c'est qu'il n'est pas assez aéré ou qu'il y a un déséquilibre dans les apports. Le conseil : brassez régulièrement et apportez de la matière sèche si nécessaire.

"LE COMPOST, ÇA ATTIRE LES RATS !"

La mise en place d'un composteur n'attire pas les rats. Si vous voyez des rats dans un composteur, ils étaient déjà présents sur le site avant. Pour les faire partir : brassages réguliers et grille métallique au fond du composteur.

"LES AGRUMES, ÇA NE SE COMPOSTE PAS !"

Les agrumes sont acides et les hydrocarbures de leur peau rallongent quelque peu la durée de leur décomposition, mais ils sont tout à fait compostables. L'idéal est de les couper en morceaux pour faciliter le processus de décomposition par les micro-organismes et de diversifier les apports.

"LA VIANDE ET LE POISSON, ON EN FAIT QUOI ?"

Tous les biodéchets, par principe, sont compostables. Il est préférable de les placer en petits morceaux au centre du tas, hors d'atteinte des animaux. Ils peuvent également nourrir vos animaux domestiques ou ceux de vos voisins.

LE SUPER HÉROS DU PAILLAGE, C'EST MOI !

ÇA CONSISTE EN QUOI ?

L'action de pailler consiste à recouvrir un sol nu : avec de la tonte de pelouse, des feuilles, des branchages, du broyat, ce qui permet de limiter l'installation des mauvaises herbes, de maintenir les massifs propres et l'humidité au sol ... Le paillis se dégrade dans le temps. Des champignons s'installent et activent la vie du sol. Lorsque le paillis est trop dégradé, il faut en rajouter, pour limiter la réapparition des adventices.

Quelques paillis «maison» :

- Les tailles de haies : les jeunes pousses de l'année peuvent passer à la tondeuse pour réaliser un broyat fin (troène, thuya...).

- Les feuilles mortes : Paillis protecteur, source d'humus et riche en carbone.

- Les tontes : très bon paillis, riche en azote qui se décompose vite. Attention à ne pas en mettre trop épais à chaque apport. Disponible en quantité à la belle saison.

L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EST INTERDITE POUR LES PARTICULIERS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2019.

QU'EST-CE QUE LE PAILLAGE APPORTE À MON JARDIN ?

- Protège la terre et les plantes des fortes pluies, du gel, des excès de chaleur et limite l'érosion.
- Maintient le sol poreux, favorise l'infiltration de l'eau et l'aération du sol, retarde son dessèchement (un paillage vaut au moins 5 arrosages).
- Se transforme en humus nourricier.
- Évite l'installation des herbes : c'est la meilleure alternative au désherbage chimique du jardin.
- Renforce l'activité des micro-organismes et des vers de terre.
- Abrite et protège les animaux amis du jardinier (hérisson, carabe, staphylin, perce-oreille, syrphe, coccinelle, crapaud...).

JE DEVIENS LA STAR DU BROYAGE

ÇA CONSISTE EN QUOI ?

Le broyage consiste à réduire les résidus de taille d'arbres ou d'arbustes en copeaux pour les réutiliser ensuite comme paillage ou pour alimenter le compostage. Le broyat, c'est une ressource de qualité présente sur place et gratuite, essentielle pour enrichir et embellir les jardins. C'est aussi le meilleur moyen de limiter les apports et les déplacements en déchetterie puisque cette méthode vous permet de réduire de 6 à 12 fois le volume de déchets verts.

EN PRATIQUE

Pour une petite quantité de branchages (faible section d'un diamètre inférieur à 2 cm), il s'avère plus rapide de broyer avec la tondeuse en étalant les branchages sur la pelouse. Un passage lent vous permettra de récupérer le broyat dans le panier. Pour une grande quantité de branchages (forte section d'un diamètre supérieur à 2 cm), mieux vaut utiliser un matériel adapté comme un broyeur thermique.

LES FEUILLES DE PLATANES BROYÉES À LA TONDEUSE FONT UN TRÈS BON PAILLAGE.

ON EN FAIT QUOI ?

Si vous avez peu de temps, préférez les paillages aux endroits où vous souhaitez éviter la pousse des mauvaises herbes. Si vous avez un potager et y passez un peu plus de temps, compostez une partie de votre broyat de déchets verts.

Si vous êtes un passionné, expérimentez toutes les solutions possibles : paillage, compostage, BRF (bois raméal fragmenté) pour recréer un humus forestier… Le prix des broyeurs électriques, acceptant un diamètre de branche allant jusqu'à 3 cm varie de 250 € à 500€. Pour les gros diamètres ou les travaux plus importants, mieux vaut louer un broyeur thermique pour environ 70 € par jour. Sinon pensez à mutualiser avec vos voisins !

LE CHAMPION DU MONDE DU MULCHING

ÇA CONSISTE EN QUOI ?

Le mulching, c'est l'art de tondre sans ramasser l'herbe. Mais pour cela, assurez-vous d'être équipé d'une tondeuse mulcheuse qui va hâcher plutôt que couper car c'est là que réside le secret d'un bon mulching. Comment ça marche ? Une dépression d'air à l'intérieur de la tondeuse va faire passer l'herbe coupée dans la lame à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'elle soit finement hâchée avant de la répandre sur le gazon pour disparaître entre les brins.

LES BASES D'UN BON MULCHING

- **Ramasser la 1ère tonte de l'année**
- **Tondre un tiers de la hauteur de l'herbe**
- **Tondre quand l'herbe est sèche**
- **S'assurer que le carter est propre**
- **Adapter sa vitesse de tonte**
- **Tondre régulièrement**

LES AVANTAGES

- **30 % de gain de temps de tonte**
- **Pas de ramassage de l'herbe**
- **Pas de transport**
- **Fertilisation naturelle de la pelouse**
- **Maintien de l'humidité du sol**

On ne ramasse plus l'herbe qui devient un fertilisant naturel et n'a plus à être stockée comme déchets verts.

Comme l'herbe coupée contient 95 % d'eau, le sol conserve son humidité.

Le prix des tondeuses mulching (magasin de bricolage type) varie de 250 € à 500 € pour les modèles d'entrée de gamme.

Si vous ne souhaitez pas investir dans une tondeuse mulcheuse, vous pouvez adapter la vôtre d'un kit mulching pour environ 60 € (vérifiez bien la compatibilité de votre tondeuse !).

JE TRIE BIEN MES DÉCHETS VERTS POUR ASSURER LEUR VALORISATION

ATTENTION TOUS LES DÉCHETS NE VONT PAS AU MÊME ENDROIT, DANS LES DÉCHETS VERTS ON REFUSE :

PLASTIQUES

FERRAILLES

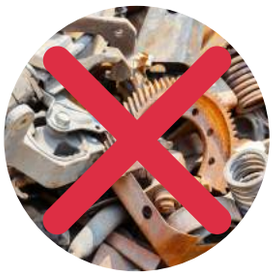

GRAVATS

VERRES

J'APPORTE MES DÉCHETS VERTS EN DÉCHETTERIE

JE TRIE PAR CATÉGORIE

1. Végétaux +15 cm
(Bois de chauffage)

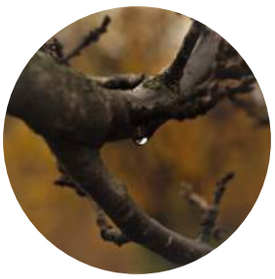

2. Végétaux de tailles
(à broyer)

3. Gazon, feuilles
(Pas besoin de broyage)

ON LES BROIE SUR PLACE

LE BROYAT SE TRANSFORME EN COMPOST

Dans mon composteur
Je récupère le broyat issu de mes déchets verts en déchetterie

En bord de champ, chez nos agriculteurs locaux

LE COMPOST RETOURNE AU SOL LOCALEMENT
Amendement gratuit et naturel

Ça pousse dans les champs et dans mon jardin,
JE TAILLE

LES DÉCHETS VERTS, C'EST MON AFFAIRE !

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

CCSB

1 TERRITOIRE, 7 DÉCHETTERIES

Horaires d'ouverture des déchetteries de la CCSB à compter du 1er janvier 2020

FERMÉES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

ATTENTION : dernière entrée des usagers autorisée 10 minutes avant la fermeture

HIVER du 1er octobre au 31 mars

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi	
Barret							8h30-12h				8h30-12h	
Clamensane					8h30-12h	13h30-17h					8h30-12h	13h30-17h
Lazer	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h
Orpierre	8h30-12h		8h30-12h		8h30-12h				8h30-12h		8h30-12h	
Ribiers	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h
Rosans	8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h		8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h	
Serres	8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	

ÉTÉ du 1er avril au 30 septembre

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi	
Barret							8h-12h				8h-12h	
Clamensane					8h-12h	13h30-17h30					8h-12h	13h30-17h30
Lazer	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30
Orpierre	8h-12h		8h-12h		8h-12h				8h-12h		8h-12h	13h30-17h30
Ribiers	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30
Rosans	8h-12h	13h30-17h30			8h-12h		8h-12h	13h30-17h30			8h-12h	
Serres	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30			8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	

RESTONS EN CONTACT !

Pôle environnement de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Carrefour du 8 mai 1945 – 05300 Garde-Colombe

04.92.66.25.49

environnement@sisteronais-buech.fr

www.sisteronais-buech.fr

CCSB RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Sources : Ministère de l'environnement. OMINEA 2017/COPER5 - AirPACA / FLM Design - Fiches Réseau Compost Citoyen, guide Le compostage et le paillage - ADEME - Pixabay - iStock - Freepick